RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Académie de Dijon

Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique Régionale d'Education Physique et Sportive

Option facultative ART-Danse

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Le livret du candidat

Préambule

Ce document s'adresse aux candidats (sous couvert des chefs d'établissement), et a pour objectif de les guider dans la préparation de l'épreuve.
Cette épreuve s'adresse uniquement aux élèves de ***la voie générale et technologique*** ayant bénéficié d'une préparation dans un établissement ***ou*** s'étant préparés en autonomie en dehors d'un établissement.

Ce livret présente d'abord les attentes des deux épreuves option facultative **ART-danse et épreuve ponctuelle facultative EPS-danse** et leurs modalités respectives, afin de **mieux les différencier et d'éviter des erreurs d'inscription et de préparation.**

Livret inspiré des travaux des académies de Nancy-Metz et de Montpellier

Sommaire

- **Présentation des deux options facultatives Art-Danse et EPS-Danse** .....page 3

- **L'option facultative Art-Danse :**
  1. Le cadre institutionnel de l'épreuve.....page 4
  2. Le déroulement de l'épreuve Art Danse.....page 5
  3. Consignes et recommandations aux candidats.....page 6
  4. Comment se préparer à l'épreuve ?.....page 7 à 9
  5. Comment traiter un sujet d'improvisation ?.....page 10 et 11

  ANNEXE 1 : les textes officiels.....page 12
  ANNEXE 2 : la fiche synthétique …….......page 17
  ANNEXE 3 : pouvoir et savoir parler d'une œuvre chorégraphique ..page 18

Présentation des deux options facultatives : Art-Danse et EPS-Danse

L'option Art-Danse n'est pas ouverte aux baccalauréats de la voie professionnelle

Les candidats passant un baccalauréat dans les voies générales et technologiques peuvent s'inscrire aux deux options

(Seuls les points excédant 10 seront retenus)
Coefficient 2 pour l'option choisie en n°1
Coefficient 1 pour l'option choisie en n°2

Toutes les techniques ou styles de danse, **au service d'un propos chorégraphique,** sont autorisés à la condition qu'ils soient en accord avec les exigences des épreuves.

Option facultative ART-danse		Epreuve ponctuelle EPS-danse
Programme : Créer à partir du champ anthropologique du **Geste,** comme marqueur de la danse et de ses influences : - **« Danse et partis pris corporels »** : constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés. **ou** - **« Danse et société contemporaine »** : l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques.		Il s'agit d'une épreuve proposée dans le cadre d'un contrôle ponctuel et définie par un niveau 5 de compétence attendue **« Composer et présenter une chorégraphie individuelle à partir de choix personnels exprimés, avec un niveau d'engagement émotionnel maîtrisé et une stylisation du mouvement au service du propos chorégraphique. Apprécier le niveau d'interprétation d'une chorégraphie, ainsi que l'utilisation des procédés et éléments scéniques qui renforcent le thème développé »**
Composition • Durée : 2' à 3 ' • Barème : 7 points • Nombre de danseurs : Cas 1 : candidats non inscrits en enseignement facultatif danse : **solo obligatoire** Cas 2 : candidats inscrits en enseignement facultatif danse : **solo/duo/trio/quatuor** → ***Le candidat présente une composition préparée pendant l'année : elle émane d'un travail en lien avec le programme de la session 2018 et au service d'un propos chorégraphique :*** Texte de référence Art Danse Epreuve facultative (partie III.2) En cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues (-1 point au maximum) Le chronomètre démarre au premier élément déclencheur de la composition (corps ou monde sonore)		**Composition** • Durée : 2' à 2'30 • Barème : 16 points pour la pratique • Nombre de danseurs : **solo obligatoire** → ***Le candidat présente une composition préparée pendant l'année : elle doit être au service d'un propos chorégraphique.*** En cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues (-1 point au maximum). Le chronomètre démarre au premier élément déclencheur de la composition (corps ou monde sonore)
Improvisation • Durée : 1' à 2 ' (30' de préparation) • Barème : 6 points → **Le candidat présente une improvisation en lien avec un sujet et un binôme d'extraits musicaux tirés au sort** (Choix de l'extrait ou possibilité de danser sur le silence) En cas de dépassement de temps, des pénalités sont prévues (-0,5 point au maximum).		

Entretien de culture chorégraphique		Entretien de culture chorégraphique
• Durée : 20' maximum • Barème : 7 points • **Point d'appui : fiche synthétique** • « L'entretien est organisé en deux temps successifs. » **Premier temps** - entretien sur la pratique chorégraphique : *« Le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation précédemment présentées ». « Autant que de besoin, il est amené à citer ses sources et références ». « Les questions posées l'amènent à témoigner de sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique »* **Second temps** - entretien sur les compétences culturelles : *« Le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse ».* Dans la culture chorégraphique, ***le rôle de spectateur est prépondérant :*** extrait B.O. *« Comme spectateur, il se dote d'outils d'observation et d'analyse en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif. Il développe un regard sensible et critique, nourri de références issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées »* *« Les modalités de l'observation : lecture sensible et lecture référencée, description, premiers critères d'analyse des œuvres, premiers outils d'analyse du mouvement dansé, verbalisation orale ou écrite, etc… - les niveaux de l'analyse : débuts d'interprétations et de mises en perspective ».*		• Durée : 15'maximun • Barème : 4 points • L'entretien est organisé en deux temps → 1ére partie de l'entretien : le candidat analyse sa propre composition. Donne sa source d'inspiration et sa démarche de création et les difficultés rencontrées. → 2ème partie de l'entretien : le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son engagement dans la danse

L'OPTION FACULTATIVE ART/DANSE

1 Cadre institutionnel et nature de l'épreuve

Il s'agit d'une option artistique proposée en lycée au même titre que les arts plastiques, le cinéma-audiovisuel, l'histoire des arts, la musique et le théâtre.

Nature de l'épreuve : 3 parties

- ***Une composition chorégraphique :*** de 2 à 3 minutes — **NOTE sur 7**

Cas 1 : candidats non-inscrits en enseignements facultatifs : composition individuelle

Cas 2 : candidats inscrits en enseignements facultatifs : composition individuelle ou composition collective (voir BOEN : « le candidat avec 2 à 3 danseurs » soit duo / trio / ou Quatuor)

- ***Une improvisation individuelle :*** de 1 à 2 minutes — **NOTE sur 6**
- ***Un entretien :*** de 20 minutes maximum — **NOTE sur 7**

Textes de référence : voir annexe 1 page 11

- BOEN note de service n° 2012-038 du 6-3-2012
- BOEN Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

2 Déroulement de l'épreuve Art-Danse

L'épreuve se déroule sur une demi-journée :

ACCUEIL :

- Présenter sa convocation et sa carte d'identité
- Signer la feuille d'émargement
- Donner sa fiche synthétique comme outil obligatoire support à l'entretien

PREPARATION :

30 minutes de préparation :

- L'échauffement
- Essai des musiques au format mp3 **et Wav sur CD** ou/et un fichier unique MP3 sur clé USB
- Costumes
- Annonce de l'ordre de passage

COMPOSITION :

Seuls les candidats de la composition évaluée sont présents dans la salle.

Les compositions collectives pourront être présentées jusqu'à 3 fois exclusivement à la demande du jury.

La surface d'évolution est d'environ 10 mètres sur 10 mètres. L'environnement sonore reste à l'initiative du candidat (support musical ou silence). Un enregistrement sur chacun des supports est obligatoire, c'est à dire une version gravée sur CD (à l'exception des CD-RW) et une version de secours. En cas de problème, le candidat peut passer dans le silence.

La mise en place et le retrait d'éléments de décor ou éléments scénographiques ne doivent pas excéder 1 minute (le feu est interdit, ainsi que tout élément pouvant perturber les compositions qui suivent, le candidat doit s'organiser pour remettre en ordre le plateau.

IMPROVISATION :

- 30 minutes de préparation individuelle
-Tirage au sort du sujet : soit un mot, une expression et une image / 30 secondes laissées au candidat pour son choix
- 2 extraits musicaux + une plage de 2 minutes de silence passent en boucle pendant la préparation / choix du support sonore effectué pas le candidat après les 30 minutes de préparation
- Tous les candidats entrent dans la salle, assistent à toutes les improvisations et ne peuvent plus sortir jusqu'à la fin de l'épreuve.

PAUSE :

Quelques minutes de pause : prévoir de l'eau et des encas à grignoter, changer de tenue...

ENTRETIEN :

<u>Accueil du candidat</u> :

- Explication du déroulement de l'entretien par le jury

3 Consignes et recommandations aux candidats

Le jour de l'épreuve, le candidat doit se présenter à l'épreuve avec les éléments suivants :

- Le **support sonore** est calé et correspond à la durée exacte de la composition chorégraphique
- Un format **mp3** ou/et un **format Wav** sur CD ou /et clé USB. ***Tout autre format ou support est à proscrire.***
- **Seul** le morceau utilisé figure sur le support musical.

- Un baladeur ou téléphone personnel **compatible USB** peut être utilisé par le candidat pour le temps de préparation (échauffement et répétition de la composition)

- la fiche synthétique (cf. annexe 2) : il est nécessaire de rappeler que le jour de l'épreuve, les examinateurs doivent disposer, au moment de l'appel, **de la fiche synthétique**, **dûment complétée.**

La production de la fiche synthétique par tous les candidats est une obligation (cf. annexe 2).
Sans la présentation de cette fiche synthétique, le candidat ne sera pas admis à passer l'épreuve.

- ***Dans le cas de candidats ayant suivi l'enseignement,*** cette fiche ***(cf. exemples de fiche page 17),*** est accompagnée d'une note rédigée par le professeur responsable de l'enseignement et est visée par le chef d'établissement. Identique pour tous les élèves d'une même classe, elle présente les grandes lignes du projet développé dans le cadre du programme d'enseignement. Elle précise l'articulation entre la pratique des élèves et les éléments de culture chorégraphique abordés. Elle est également renseignée **par les élèves** sur les activités menées (exposés, rencontres, recherches personnelles, fréquentation de spectacles, participation éventuelle à des événements artistiques dans le lycée ou dans la cité.
- ***Dans le cas des candidats individuels*** et des candidats issus des établissements hors contrat d'association avec l'Etat, cette fiche ***(cf. exemple de fiche page 17***), rédigée par le candidat, fait état de son travail personnel et des activités qu'il a menées, en lien avec la culture chorégraphique (exposés, rencontres, recherches personnelles, fréquentation de spectacles, participation éventuelle à des événements artistiques…). Il n'est pas exigé de visa du professeur ou du chef d'établissement.

La fiche synthétique **doit faire clairement apparaître le titre de la composition chorégraphique, la description du projet, ainsi que, lorsque c'est nécessaire, les références du support musical choisi.**

Les accessoires, le maquillage et les costumes doivent mettre en valeur le propos choisi. Il est conseillé de ne pas en abuser.

Comme pour toutes les épreuves, les téléphones portables, I phone, tablettes sont interdits.

Les candidats ne sont pas autorisés à échanger

4 Comment se préparer à l'épreuve Art - Danse ?

➢ *Conseils de préparation pour la composition et l'improvisation*

COMPOSITION **2 à 3 minutes**	**IMPROVISATION** **1 à 2 minutes**
→ ***RAPPEL :*** Il ne s'agit ni d'une performance ni d'une démonstration. Le projet doit s'inscrire dans une **démarche artistique.** → Le candidat préparera une **composition structurée** qui prend en compte l'espace, le temps, l'énergie et la scénographie (costumes, décors …) → Le candidat sera évalué à la fois en tant que **danseur-interprète** et **danseur-chorégraphe**. Il sera tenu compte de la richesse et de la maîtrise du vocabulaire corporel, de la présence et des états de corps. Le projet artistique devra être cohérent et développer un thème (propos). → Un texte, une photo, une peinture, une musique, une lecture… pourra être à l'origine du processus chorégraphique.	→ Les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses : mots, images, photos, expressions → Le candidat pourra accompagner sa prestation d'un des deux supports sonores proposés ou choisir le silence. → ***Le candidat sera évalué en 2 temps :*** **°l'analyse du sujet** : il s'agira ici de faire des choix pertinents dans l'écriture chorégraphique et la scénographie **°l'engagement émotionnel et moteur** du candidat (qualité de la réalisation, originalité, prise de risque…) Lorsque le candidat a connaissance de son sujet, il doit : ***L'analyser*** (voir exemple d'analyse de sujet ci-après).

Quelques conseils communs aux deux épreuves

Lors de l'élaboration de ses chorégraphies, le candidat doit toujours garder à l'esprit qu'il doit **servir au mieux son propos** (= son thème)

- ✓ Marquer clairement le début et la fin de la chorégraphie.
- ✓ Penser à faire des choix dans les procédés de composition (exemple : accumulation, répétition, opposition…)
- ✓ Avoir à l'esprit qu'il est possible de jouer sur :
  - La qualité d'un mouvement (exemple : fluide, saccadé, mouvement ample ou petit…)
  - La vitesse d'un mouvement (exemple : lent, rapide, immobilité…)
  - L'espace
    - En explorant toutes ses dimensions.
    - En variant les orientations mais aussi les niveaux (exemple : danser face au public pendant toute sa chorégraphie n'est pas toujours judicieux ; il est possible d'alterner des mouvements au sol, la position debout ou des sauts…).
- ✓ Choisir dans la mesure du possible une tenue vestimentaire en fonction de son thème.
- ✓ Appuyer son propos d'objets ou d'éléments de décor est également possible.

➢ *Conseils de préparation pour l'entretien :*

- Savoir exposer et expliquer les choix opérés pour la composition et l'improvisation.
- Si le candidat le souhaite, il peut préparer **une fiche dans laquelle** il consignera les différentes étapes de son travail (processus de création, choix du thème, lien aux programmes, choix des costumes, lien à la musique, regard extérieur, conditions de préparation…).
- Les spectacles vus, accompagnés d'une réflexion (descriptions du spectacle, impressions, émotions, atmosphère, éléments de décors, lumière, musique, etc…)
- Les différentes recherches personnelles sur l'histoire de la danse (les différents styles de danse, les grands mouvements chorégraphiques, chorégraphes…).
- Les différentes recherches sur d'autres champs artistiques.
- Pouvoir et savoir parler d'une œuvre chorégraphique » de son choix *(vous trouverez en annexe, des conseils détaillés pour vous aider à préparer cette question)*

Les sujets peuvent prendre différentes formes…Exemples :

Mots ou expressions

- **Rituel**
- **Animalité**
- **Métamorphose**
- **Sur le fil**
- **A la croisée des chemins**

Images

***Spiral Jetty (jetée spiralée)*, Robert Smithson, 1970, land art**

Curves and sharp angles (courbes et angles aigus) Vassily Kandinsky, 1923, peinture

Art Aborigène

Radiologie de fleur par le Dr. Dain L. Tasker (1930)

Europa danse by Logvinov 29-7-05

Figure en mouvement, Francis Bacon 1978

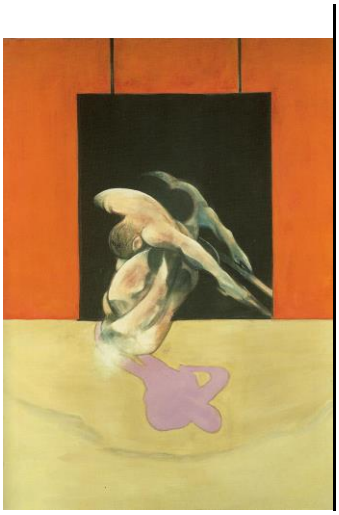

5 Comment traiter un sujet d'improvisation ?

QUESTIONS A SE POSER DEVANT CHAQUE SUJET

Quels sont les gestes, les états de corps, les qualités de mouvements que m'inspire ce sujet ?

A quelle thématique du programme peut-il répondre ?

Quel espace je choisis ?

Quel traitement du temps je choisis ?

Quelles énergies je veux utiliser ?

Comment j'exploite la musique ou le silence dans le traitement de ce sujet ?

Comment je commence ? Comment je finis ? Comment se structure et s'ordonne ma danse ?

Quelles émotions vais-je tenter d'exprimer ? Où va se porter mon regard ?

UN EXEMPLE: Spiral jetty (land art)

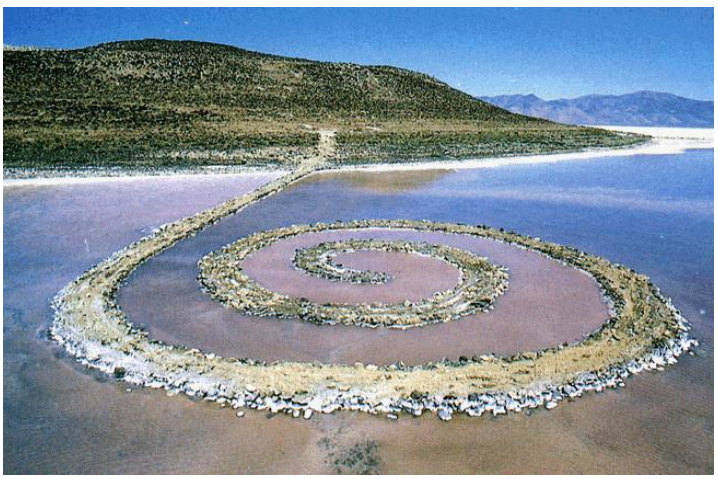

PISTES D'EXPLOITATION POSSIBLES POUR CE SUJET

Formes / espace : La spirale, le mouvement spiralé, le motif du cercle, le proche et le lointain, le haut et bas…

Matières/ Energies : la nature, l'eau, l'air, la pierre, le lent, le fluide, le rapide, le léger, l'aérien, le sable, les couleurs…

Thèmes : le parcours, la traversée, le labyrinthe, le questionnement, l'intérieur et l'extérieur, l'harmonie, l'ouverture et la fermeture, l'infini, le rêve, l'évasion, la liberté, l'enfermement…

Gestes et mouvements : marches, courses, tours, spirales, torsions, rotations, sauts, déplacements circulaires, girations, immobilités, pliés, passages au sol…

ATTENTION :

Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative.
Il faudra faire des choix et s'approprier le sujet.
A l'issue de l'épreuve, lors de l'entretien, les candidats auront l'occasion d'expliquer et de préciser ces choix.

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Annexe 1
Textes officiels

EPREUVE FACULTATIVE DE DANSE TOUTES SERIES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES
A COMPTER DE LA SESSION 2013

NOR : MEN1206007N
Note de service n° 2012-038 du 6-3-2012
MEN - DGESCO A2-1

Épreuve orale Durée : 30 minutes
Temps de préparation : 30 minutes
Première partie : 10 minutes maximum
Deuxième partie : 20 minutes maximum

MODALITES DE L'EPREUVE

L'épreuve est organisée en deux parties enchaînées. La première partie, une composition chorégraphique et une improvisation, précède un entretien sur la pratique chorégraphique du candidat puis sur la fiche synthétique présentée au jury.

OBJECTIFS DE L'EPREUVE

L'épreuve permet d'apprécier chez le candidat :
- la maîtrise d'un ensemble de repères relatifs à l'histoire, aux œuvres et aux pratiques du monde de la danse
- la capacité à mobiliser des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique
- sa connaissance et sa pratique de la danse nourries, notamment, d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée

PREMIERE PARTIE : PRATIQUE CHOREGRAPHIQUE

Le candidat interprète une composition chorégraphique originale qu'il présente brièvement et une improvisation en temps limité à partir d'un sujet proposé.
Les contraintes qui président à la composition et à l'improvisation sont arrêtées comme suit :
→**Composition :** le candidat présente une composition chorégraphique de 2 à 3 minutes. Il l'interprète seul ou avec 2 à 3 danseurs (choisis parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée).
Élaborée en cours d'année, la composition chorégraphique interprétée témoigne des outils gestuels, syntaxiques et stylistiques acquis dans le cadre du programme de terminale et met en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation.
L'éventuel accompagnement musical est fourni par le candidat au format CD audio.
→ **Improvisation** (composition individuelle en temps limité) : le candidat présente une improvisation individuelle d'une durée de 1 à 2 minutes à partir d'un sujet tiré au sort au début de la préparation. Induits par le programme de la classe terminale, les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou d'images.
Chaque sujet est accompagné de deux propositions d'accompagnement musical.
Le candidat peut choisir l'une d'entre elles pour développer son improvisation ou encore décider de s'en passer.

DEUXIEME PARTIE : ENTRETIEN AVEC LE JURY

L'entretien est organisé en deux temps successifs. Le premier permet de revenir sur la pratique chorégraphique du candidat dont témoigne la première partie de l'épreuve ; le second interroge ses compétences culturelles.

→Premier temps - entretien sur la pratique chorégraphique : guidé par les questions du jury, le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation précédemment présentées. Autant que de besoin, il est amené à citer ses sources et références. Les questions posées l'amènent à témoigner de sa réflexion sur sa propre pratique en lien avec sa culture chorégraphique.

→Second temps - entretien sur les compétences culturelles : guidé par les questions du jury, le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse.

L'entretien s'appuie pour partie sur la fiche synthétique d'une page maximum présentée au jury. Élaborée par le candidat et visée par le proviseur, elle présente :

-les grandes lignes du projet développé dans le cadre de l'enseignement en classe terminale,

-l'articulation entre la pratique chorégraphique menée par le candidat et le programme de la classe terminale (composantes pratique et culturelle),

-les activités menées par le candidat durant l'année de terminale (recherches, exposés, rencontres d'artistes ou de professionnels, spectacles vus, participations à des événements artistiques dans le lycée ou en dehors, etc.).

CRITERES D'EVALUATION ET NOTATION

Le candidat est noté sur 20 points répartis comme suit :

- première partie notée sur 13 points à raison de 7 points pour la composition et de 6 points pour l'improvisation
- seconde partie notée sur 7 points.

COMPOSITION DU JURY

Les candidats sont évalués par un jury de professeurs compétents en danse et, dans la mesure du possible, d'artistes associés aux enseignements qui sont intervenus régulièrement dans l'enseignement en application des articles D. 334-21 et D. 336-20 du code de l'éducation. Toutefois, si ces artistes sont dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury peut délibérer valablement. Il convient de viser ces articles lors de l'établissement des arrêtés de composition des jurys du baccalauréat.

→Candidats individuels et candidats issus des établissements hors contrat d'association avec l'Etat :

La nature des évaluations est identique à celle des candidats scolaires. **Toutefois, la composition chorégraphique est un solo.**

En outre, la fiche synthétique énumérant les éléments de la culture chorégraphique de chaque candidat est obligatoire, mais elle n'a pas à être visée.

Programme d'enseignement facultatif d'arts au cycle terminal des séries générales et technologiques

NOR : MENE1019677A
Arrêté du 21-7-2010 - BO. N° 9 du 30-9-2010
MEN - DGESCO A1-4

DANSE AU CYCLE TERMINAL, ENSEIGNEMENT FACULTATIF TOUTES SÉRIES *(**ne concerne que les candidats** bénéficiant d'un enseignement facultatif en établissement)*

Définition et objectifs

Introduit dès la seconde, l'enseignement facultatif « Art-danse » en cycle terminal ouvre à la diversité des notions relevant de l'art chorégraphique en faisant interagir deux composantes fondamentales à toute éducation artistique, une pratique artistique et un ensemble de connaissances culturelles. Il se propose ainsi de fournir à l'élève un ensemble d'acquis élémentaires, pratiques, culturels et méthodologiques pouvant servir de socle à un solide parcours de formation et de pratique en danse.

Dans sa composante pratique, l'enseignement valorise la dimension poétique du corps et privilégie l'expression et l'interprétation artistiques du mouvement. Il met en jeu les éléments nécessaires à l'élaboration de la chorégraphie et développe la capacité à faire des choix de composition (d'espace, de temps, de matières corporelles, de relation entre danseurs, de relations à la musique, etc.). Il développe des syntaxes mettant en relation plusieurs éléments (danseurs, espace, temps, autres domaines de la création) et implique une relation dynamique entre l'élève et le groupe.

Dans sa composante culturelle, il prend en compte les références patrimoniales et contemporaines de l'art chorégraphique qu'il met en relation avec le travail chorégraphique des élèves. Il construit des liens avec les autres domaines de la connaissance qui croisent les problématiques de la danse et en enrichissent sa connaissance comme sa pratique.

Comme en seconde, ***l'enseignement vise trois objectifs principaux, dont le niveau d'exigence sera progressivement élevé au cours du cycle :***

- Poser des repères dans le monde de la danse : histoire, œuvres, pratiques, etc.
- Acquérir et approfondir des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique.
- Développer sa connaissance et sa pratique de la danse en la nourrissant d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.

Aucun pré requis technique ou culturel n'est exigé à l'entrée en cycle terminal : cet enseignement s'adresse à des élèves débutants en danse, qu'ils aient ou non suivi un enseignement « Création et activités artistiques » ou un enseignement facultatif « Art-danse » en classe de seconde. L'équipe pédagogique s'attache à identifier les parcours antérieurs des élèves qui constituent le groupe classe, leurs pratiques et leurs motivations, afin de les faire dialoguer, d'en tirer parti et de les articuler. Au terme de sa formation scolaire et du suivi de l'enseignement facultatif « Art-danse » en cycle terminal, l'élève peut envisager de poursuivre son parcours personnel, soit individuellement en profitant de l'offre culturelle qui l'entoure, soit en engageant des études supérieures en lien avec la danse et les arts du spectacle.

Cet enseignement est assuré par des équipes pédagogiques pluridisciplinaires (EPS, disciplines artistiques et relevant des sciences humaines notamment). En outre, il se nourrit et s'enrichit de la rencontre régulière avec le spectacle et les artistes qui le font vivre. Dans cette perspective, il s'adosse obligatoirement à un partenariat conventionné avec une structure culturelle active dans l'art chorégraphique, soucieuse de transmission et pouvant apporter une contribution de qualité au projet de formation. La coordination de l'enseignement relève d'enseignants compétents à cet égard.

Programme

Le programme comporte deux composantes complémentaires, pratique et culturelle.

Composante pratique

En cycle terminal, l'enseignement facultatif de la danse permet d'acquérir et d'approfondir des compétences pratiques dans le cadre d'une triple expérience de danseur, de chorégraphe et de spectateur.

- ***Comme danseur,*** il pratique et analyse différents usages du geste : dansé, quotidien, professionnel, sportif, recyclé, transformé, etc. Il développe des capacités d'appropriation, de transformation et d'interprétation du matériau gestuel.
- ***Comme chorégraphe,*** il repère les éléments de l'écriture chorégraphique, les organise pour élaborer une phrase puis plusieurs phrases, et enfin un fragment chorégraphique ; il fait des choix et les argumente.
- ***Comme spectateur,*** il se dote d'outils d'observation et d'analyse en rapport avec le travail corporel mené, qu'il soit individuel ou collectif. Il développe un regard sensible et critique, nourri de références issues des pratiques de la classe et des œuvres étudiées.

Composante culturelle

Elle se déploie selon deux axes complémentaires.

Le premier questionne les pratiques de la danse et permet de découvrir et connaître quelques œuvres chorégraphiques patrimoniales et contemporaines. Il amène l'élève à affermir progressivement ses choix artistiques et esthétiques comme à relier son activité de danseur à des questions fondamentales posées par la danse et les autres domaines de la création artistique. En outre, il apprend à extraire les traits saillants d'une œuvre pour s'en servir dans son propre travail, de manière allusive ou comme référence culturelle.

Le second axe permet à l'élève de s'approprier des références culturelles lui permettant de consolider et de faire évoluer sa pratique de danseur, de chorégraphe et de spectateur.

Cette double approche permet de découvrir, connaître, s'approprier et utiliser les courants artistiques majeurs et la création chorégraphique. Á ce titre, l'enseignement facultatif de la danse contribue à l'enseignement de l'histoire des arts.

Cette composante de la formation nourrit le travail conduit en atelier, et renforce et interroge les démarches qui y sont mises en œuvre. Prioritairement adossée aux œuvres, elle tire également parti de la rencontre des artistes comme des professionnels qui les entourent, notamment en lien avec la programmation locale et les sources documentaires accessibles dans l'environnement du lycée.

L'élève est amené à investir des champs de questionnement spécifiques à la danse. Cette démarche vise à lui apporter les outils nécessaires à une autonomie critique susceptible d'éclairer aussi bien le devenir de sa pratique de la danse que sa curiosité pour l'art chorégraphique.

Quatre champs de questionnement sont abordés durant les deux années du cycle terminal.

Classe de première

- Danse, corps, mouvement et espace.
- Danse entre héritage et création : gestes transmis, gestes revisités, gestes inventés.

Classe terminale

- Danse et partis pris corporels : constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés.
- Danse et société contemporaine : l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques.

Situations d'étude et démarches pédagogiques

Le projet élaboré par l'équipe pédagogique tient compte du contexte artistique et culturel du lycée et notamment des ressources (spectacles et documentation) offertes par les institutions et structures régionales et de proximité. Dans ce cadre, la multiplicité des situations d'étude et des démarches

pédagogiques proposée par l'équipe enseignante et le partenaire associé assure aux élèves une formation ouverte sur la diversité de l'art chorégraphique aujourd'hui.
Dimension essentielle de cet enseignement, la pratique artistique se développe au sein d'ateliers d'exploration, d'improvisation et de composition associés à des situations expérimentales d'observation, de proposition, de production. L'élaboration d'objets chorégraphiques collectifs et simples (fragments, unités, phrases) s'appuie ainsi sur l'implication de l'élève pour l'engager à rechercher, élaborer et s'approprier savoirs et savoir-faire. L'enseignement peut éventuellement aboutir à des moments de présentation qui restituent à un public le travail conduit durant tout ou partie de l'année.
Le travail en atelier permet d'aborder les dimensions scénographiques de l'art chorégraphique : décors, costumes, lumières, son, technologies, etc. Il fait nécessairement référence aux autres arts. Outre la musique, ce sont les arts visuels, le théâtre et la littérature qui sont ainsi opportunément convoqués.

Notions fondamentales de référence

Tout au long du cycle terminal, l'enseignement facultatif explore les notions fondamentales de l'art chorégraphique : le corps en mouvement, les procédés d'élaboration de l'œuvre, les modes de réception esthétique. Ces notions orientent les démarches pédagogiques, la mise en œuvre des situations d'étude et constituent les points d'appuis des études et analyses relevant des composantes pratique et culturelle.

Le corps en mouvement :

- *en tant que matière dansée* : gravité et verticalité, poids, appuis, points d'initiation ou moteurs du mouvement, circulations, traces, formes, rythmes, flux, rapport à l'espace, rapport au temps, qualités gestuelles, vocabulaires techniques, etc. ;
- *en tant que paramètre de l'écriture chorégraphique* : un ou plusieurs corps en présence, gestes codifiés ou inventés, jeux de relations entre les danseurs, etc. ;
- *en tant que support de l'interprétation :* la présence, l'écoute, la nuance, le jeu, etc.

Les procédés d'élaboration de l'œuvre :

- *synchroniques (création et exécution de l'œuvre) :* l'écriture chorégraphique et ses différents paramètres, les procédés et les processus de composition, la composition spatiale et temporelle, les partis pris chorégraphiques, la scénographie, les relations univers sonore/danse, les collaborations artistiques, les divers lieux de créations, etc. ;
- *diachroniques (contexte de l'œuvre) :* l'inscription dans un temps historique et dans un espace social, l'œuvre dans le parcours de l'artiste, etc.

Les modes de réception esthétique :

- *les modalités de l'observation :* lecture sensible et lecture référencée, description, premiers critères d'analyse des œuvres, premiers outils d'analyse du mouvement dansé, verbalisation orale ou écrite, etc. ;
- *les niveaux de l'analyse :* débuts d'interprétations et de mises en perspective.

Compétences visées et évaluation

Durant les deux années du cycle terminal, l'élève développe et approfondit des compétences artistiques, culturelles, techniques, méthodologiques et comportementales. Relevant de cinq situations d'apprentissage, elles ont déjà été présentées par le programme de seconde et sont reproduites ci-dessous. Compétences et situations de référence permettent à l'équipe pédagogique d'évaluer régulièrement les acquis, réussites et difficultés des élèves.

Annexe 2 - FICHE SYNTHETIQUE

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Baccalauréats généraux et technologique

FICHE SYNTHETIQUE
EPREUVE FACULTATIVE DE DANSE

En cas de non présentation de cette fiche, le candidat ne sera pas autorisé à présenter ses prestations.

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Titre de la composition OBLIGATOIRE	Support **sonore choisi (titre et références)** OBLIGATOIRE

Pratique de la danse développée durant l'année

Descriptif du projet :

Articulation de cette pratique avec les éléments de culture chorégraphique connus :

Activités autour de la danse

Recherches personnelles :

Rencontres :

Exposés :

Spectacles fréquentés :

Participation à des événements artistiques :

Visa du chef d'établissement :
(Pour les candidats scolaires uniquement)

Annexe 3

POUVOIR ET SAVOIR « PARLER D'UNE OEUVRE CHORÉGRAPHIQUE » CONNAITRE UNE OEUVRE ET SON CONTEXTE, ANALYSER ET PROBLÉMATISER ÊTRE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME

QU'EST-CE QUE SAVOIR « ANALYSER UNE OEUVRE » ?

C'est connaitre ou repérer les **éléments constitutifs et caractéristiques d'une œuvre**

- Fiche d'identité de l'œuvre
- Analyse chorégraphique /Analyse scénographique /Analyse dramaturgique
- Dispositif spectaculaire

QU'EST-CE QUE SAVOIR « PARLER DU CONTEXTE DE L'OEUVRE » ?

C'est connaitre ou repérer les **éléments du contexte de l'œuvre**

- Données historiques, socioculturelles et géopolitiques
- Contextes idéologique et philosophique
- Contexte artistique / Contexte de l'art chorégraphique

QU'EST-CE QUE SAVOIR « RÉPONDRE AU PROGRAMME OU ÊTRE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME » ?

C'est connaitre ou repérer les **éléments d'articulation de l'œuvre avec le programme**

- Les œuvres étudiées et leur articulation avec une des deux questions du programme :
  - « ***Danse et partis pris corporels*** : constantes et différences dans l'histoire des cultures et des sociétés. »
  - « ***Danse et société contemporaine*** : l'influence des modes, des modèles, des images, de la publicité dans les nouvelles pratiques de la danse et ses langages chorégraphiques. »
- **L'œuvre de référence** choisie pour la composition :
  - Comment et en quoi cette œuvre répond à une des deux questions ?
  - De quelle manière la référence est-elle mise en jeu dans la composition réalisée ?
- **L'œuvre-sujet** retenue pour l'improvisation :
  - Comment et en quoi cette œuvre répond à une des deux questions ?
  - De quelle manière la référence est-elle mise en jeu dans la composition réalisée ?

RESSOURCES POUR POUVOIR PARLER D'UNE ŒUVRE / POUR CONNAITRE UNE OEUVRE ET SON CONTEXTE / POUR ANALYSER ET PROBLÉMATISER

REPÉRER ET INVENTORIER : les éléments d'archives de l'œuvre et de sa création

- Captation de l'œuvre ou de la danse originale : version de référence et autres versions / documents sources
- Propos du chorégraphe, ou propos de « passeurs » de la danse
- Propos des interprètes, ou témoignages « d'usagers » de la danse
- Propos de spectateurs, ou témoignages « d'observateurs » de la danse
- Documents iconographiques et sonores de l'œuvre
- Sources et références du chorégraphe et des collaborateurs

REPÉRER ET INVENTORIER : **le corpus de textes de référence** sur l'œuvre et son inscription culturelle et artistique

- Éléments de réception critique de l'œuvre (textes critiques, théoriques, historiques…)
- Éléments d'information sur les courants artistiques, culturels ou esthétiques en relation avec l'œuvre étudiée

REPÉRER ET INVENTORIER : les références complémentaires

- Bibliographie
- Vidéographie
- Sitographie